

# Délai de récupération des points : les propositions de L'Automobile Club

L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes a pris note de l'amendement adopté vendredi 10 septembre par les sénateurs dans le cadre du projet de loi sur la sécurité « Loppsi 2 », qui prévoit une réduction des délais pour récupérer les points perdus suite à une petite infraction.

Dès 2007, L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes avait formulé 5 propositions d'amélioration du permis à point, en indiquant « qu'il est indispensable de faire un pas vers les automobilistes pour contenir l'exaspération montante »

Le permis à points se doit de rester crédible : la plus grande erreur serait que les automobilistes – de par la généralisation des pertes de points - en viennent à considérer que les verbalisations ne sont que « la faute à pas de chance »... et en assument les conséquences -notamment financières- sans pour autant que leurs comportements évoluent réellement et durablement. S'y ajoute en outre, pour certains automobilistes ayant perdu tous leurs points, la tentation de ne pas chercher – par lassitude, manque d'argent, etc- à obtenir un nouveau permis : en témoigne le nombre de conducteurs sans permis en nette augmentation, les estimations allant de 1 500 000 à 2 000 000 de conducteurs sans permis !

Dans l'hypothèse où l'amendement ne serait pas confirmé par le vote des députés lorsque le texte repassera devant l'Assemblée nationale, L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes propose plusieurs pistes de réflexion pour crédibiliser et pérenniser le système du permis à points.

## 1/ Une semi- tolérance par rapport aux infractions mineures

Si globalement le système du permis à points est admis par la grande majorité des automobilistes, le retrait d'un point au premier kilomètre de dépassement apparaît unanimement comme injuste et inefficace. Aujourd'hui, être, par exemple, contrôlé à 91 km/h sur route ou 131 km/h sur autoroute, - vitesse calculée en tenant compte de la marge réelle d'erreur du radar-, entraîne déjà un retrait de point. De ce fait, l'automobiliste responsable se doit de conduire les yeux rivés sur l'aiguille de son compteur, avec le stress permanent de l'éventuel radar, alors qu'en toute logique, son attention devrait être d'abord portée à la signalisation extérieure, aux autres usagers, aux obstacles imprévus, et plus généralement, aux multiples attentions que nécessite la conduite.

L'Automobile Club demande la création d'une marge de tolérance de 10 km/h sur route et autoroute, et de 5km/h en ville, en deçà de laquelle il y aurait amende comme actuellement, mais non perte de points.

## 2/ La révision du barème

Le nombre de points retirés pour certaines infractions apparaît inapproprié à de nombreux

automobilistes. L'Automobile Club propose de modifier le quantum de certaines infractions : 3 points au lieu de 4 pour une circulation « en sens interdit » (tout automobiliste cherchant sa route dans une ville méconnue peut se tromper de rue) ; 2 points au lieu de 3 pour les infractions au stationnement de nuit ou dangereux.

En faisant accepter complètement le permis à points par les automobilistes, celui-ci trouvera enfin sa vocation pédagogique.